



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de transport

Question écrite n° 57961

Texte de la question

M. Germain Gengenwin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le projet de la CNAM de réduire sensiblement, et sans accord avec les organisations représentatives, le coût du transport professionnalisé des taxis-VSL pour les malades assis. La Fédération nationale des artisans taxis et l'ensemble des organisations professionnelles d'ambulanciers et de taxis ont pourtant proposé en début d'année la signature d'une convention nationale qui a notamment pour objectif de limiter volontairement le nombre de véhicules conventionnés pour réaliser un maintien de l'enveloppe des dépenses de transport. Aussi, il lui demande d'intervenir afin que les accords issus de la signature de cette convention avec son ministère soient appliqués conformément au principe de la négociation collective.

Données clés

Auteur : [M. Germain Gengenwin](#)

Circonscription : Bas-Rhin (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57961

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2001, page 1049